

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Spécialité :	Professionnelle : PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL : MANAGEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS					
Volume horaire étudiant :	54h	159h	h	h	800 h	1013 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage et projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<u>Responsable pédagogique :</u> Daniel GILIBERT S.P.M.S. Pôle AAFE, Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.92 daniel.gilibert@u-bourgogne.fr	Valérie CHAPOTOT Faculté des Lettres, Bureau 162 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.61 valerie.chapotot@u-bourgogne.fr
<u>Responsable scientifique :</u> Philippe CASTEL S.P.M.S. Pôle AAFE, Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.94 philippe.castel@u-bourgogne.fr	
Composante(s) de rattachement : U.F.R. Sciences Humaines	

Objectifs de la formation et débouchés

- **Objectifs :**

L'objectif de cette spécialité est de former des spécialistes en psychologie sociale et du travail, chargés du management et des Relations Humaines dans les organisations, des chargés de communication au sein des entreprises et des organisations ainsi que des consultants juniors en cabinet de conseils proposant des services dans ces domaines. Les diplômés pourront assurer des missions d'intervention, de management en rapport avec des problèmes d'aptitudes, de relations humaines et de communications dans les organisations. A cette fin, ils reçoivent des enseignements spécialisés effectués par des enseignants-chercheurs en Psychologie Sociale et du Travail. Ils reçoivent également des enseignements dispensés par des professionnels de l'audit en organisation et suivent des séminaires thématiques en rapport avec les demandes actuelles de organisations (conflits, stress professionnel, harcèlement moral au travail, insertion sociale...etc).

- **Débouchés du diplôme :**

Les débouchés professionnels visés sont ceux de Chargés de mission en insertion et en orientation sociale et professionnelle, Consultants Juniors en cabinet conseil RH et Consultants Indépendants. Un suivi d'insertion des promotions précédentes est systématiquement réalisé.

- **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

À l'issue de la formation, les participants doivent être en mesure de **mener des actions liées aux relations dans les organisations tant en matière d'organisation du travail que d'évaluation et de développement des aptitudes relationnelles**. Plus précisément, ils doivent être capables :

- d'analyser une demande d'intervention dans le domaine des relations humaines et des communications en interne et en externe,
- de fournir l'audit d'une relation de travail impliquant des éléments relationnels et communicationnels,
- de concevoir et de mettre en place des dispositifs d'intervention visant à améliorer le management des relations humaines et des réseaux de communication,
- de produire une évaluation et un suivi de ces interventions au sein de l'organisation en rapport avec la demande de celle-ci.

Modalités d'admission

- *Accès à la formation :*

- en formation initiale pour les étudiants titulaires d'une première année de Master, en psychologie ou d'un diplôme de maîtrise de Psychologie (ou diplôme équivalent) de préférence en psychologie sociale ou du travail.
- en formation continue pour les salariés du secteur associatif, du secteur privé et du secteur d'état et aux professions libérales justifiant d'une expérience professionnelle et/ou d'un niveau de formation jugé(s) suffisant(s) par l'équipe pédagogique. Des équivalences par validation d'acquis ou par VAE sont envisageables selon les dossiers, dans le but d'aménager la formation pour ces étudiants.

Une personne ne s'étant pas inscrite dans la spécialité afin de la valider entièrement, ne peut suivre une partie de la formation sans un accord émis au cas par cas par le responsable pédagogique de la voie professionnelle ou s'acquitter d'une inscription modulaire auprès du service de formation continue.

- *Sélection des dossiers :*

Pour être admis dans la formation, une sélection est opérée sur la base de dossiers fournis par les candidats. Cette sélection prend en compte, notamment pour les étudiants en formation initiale les résultats académiques, la présence de stages avec attestation, les motivations et le projet professionnel de l'étudiant, les recommandations écrites de professionnels.

La capacité d'accueil est d'environ 10 personnes par année pour les étudiants en formation initiale, dont le recrutement se fera sur dossier et après entretien devant un jury composé au moins d'un responsable de la voie professionnelle, d'un enseignant et d'un professionnel extérieur.

Les entretiens ont lieu environ un mois après le dépôt des dossiers.

Pour les stagiaires de formation continue, le recrutement se fait sur dossier. Un entretien avec le jury pourra être organisé si besoin.

- *Retrait et dépôt des candidatures :*

Le dossier de candidature doit comporter :

- * une lettre de motivation,
- * un C.V. avec photo d'identité,
- * l'attestation et/ou le relevé des notes du dernier diplôme obtenu ou en cours, ainsi que celui de niveau précédent (pour les étudiants en formation initiale : relevés de note maîtrise-M1 et licence-L3),
- * un résumé du dernier mémoire de recherche réalisé ou en cours,
- * 2 enveloppes timbrées à l'adresse de l'étudiant
- * toutes autres pièces par lesquelles le candidat souhaiterait se faire valoir (relatives à un projet professionnel, une synthèse d'activités professionnelles, ou des attestations de stages ou d'activités professionnelles, notamment dans le domaine du master...).

N.B. : les attestations de stage ne seront prises en compte que dans la stricte mesure où elles seront signées par l'accueillant en stage dont les coordonnées seront précisées et où elles feront apparaître clairement la durée du stage ainsi que les missions effectivement réalisées.

Attention : les dossiers ne sont jamais retournés aux candidats, aussi est-il préférable qu'ils n'y incluent aucun document original.

Des compléments d'informations peuvent être spontanément fournis (ou demandé) au moment de l'entretien de sélection (notes complètes de la maîtrise par exemple, autres pièces...).

Attention, le manque d'informations fournies désavantagera le candidat pour être retenu à cet entretien.

Par ailleurs, toute déclaration erronée concernant les informations fournies au jury peut entraîner le rejet de la candidature.

Le dossier est à déposer ou à adresser pour le **premier jour ouvrable du mois de septembre** (délai de rigueur) à :

**Faculté des Lettres - Scolarité Master 2 - bureau 162
2, Boulevard Gabriel - 21000 Dijon.**

Merci d'indiquer l'objet sur l'enveloppe que vous adresserez : « **Candidature pour le M2 de Psychologie du Travail** »

Il **n'y a pas de formulaire ad hoc** à retirer auprès de nos services. Le dossier complet comprend simplement l'ensemble des pièces mentionnées ci dessus.

Toutes les demandes concernant des questions administratives doivent être adressées au secrétariat.

Bourses

Les bourses de M2, en nombre variable d'une année sur l'autre, sont attribuées sur critères universitaires, avec priorité aux étudiants attributaires, l'année précédente, d'une bourse sur critères sociaux. Les demandes de bourse doivent être effectuées par internet, entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire qui précède l'année au titre de laquelle l'inscription en deuxième année de master est sollicitée. A partir de la mi-septembre, les étudiants doivent également retirer un dossier auprès du service des bourses de la Faculté des Lettres, bureau 166 A, tel. : 03 80 39 56 08. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de ce même service.

Organisation et descriptif des études :

SEMESTRES 3 ET 4 (CC : contrôle continu – CT : Contrôle terminal)											
UE ET DISCIPLINES	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
UE1 ENSEIGNEMENTS THEORIQUES (E.T.) ET PRATIQUES (E.P.) EN PSYCHOLOGIE SOCIALE ET DU TRAVAIL											
E.T.1 Communications, conflits et prises de décisions dans les organisations	9				9		CT sur E.T.1/E.P.1 ou E.T.2/E.P.2	1		1	
E.P.1 Méthodes et outils d'analyse des conflits et des décisions dans les organisations		9			9						
E.T.2 Catégorisation sociale et discrimination dans le monde du travail	9				9		CT sur E.T.3/E.P.3 ou E.T.4 /E.P.4	1		1	
E.P.2 Méthodes et outils d'analyse des partitions sociales dans le cadre professionnel		9			9						
E.T.3 Communications, langages et représentations sociales au travail	9				9		CT sur E.T.5/E.P.5 ou E.T.6/E.P.6	1		1	
E.P.3 Méthodes et outils d'analyse des communications et des représentations		9			9						
E.T.4 Processus et biais dans l'évaluation en situation professionnelle	9				9		CT sur E.T.5/E.P.5 ou E.T.6/E.P.6	1		1	
E.P.4 Méthodes et outils d'analyse de l'évaluation psychologique		9			9						
E.T. 5 Management stratégique et management relationnel	9				9		CT sur E.T.5/E.P.5 ou E.T.6/E.P.6	1		1	
E.P. 5 Méthodes et outils d'analyse du management stratégique et relationnel		9			9						
E.T.6 Communications fonctionnelles en situation de travail	9				9		1		1		

E.P.6 Méthodes et outils d'analyse des flux de communication en situation de travail		9			9					
TOTAL UE 1	54	54			108	20				1
UE2 SEMINAIRES										
Dysfonctionnements liés aux facteurs humains : conflit dans les organisations, harcèlement moral, communication interne, relations publiques, management et relations humaines dans les secteurs privé, public ou associatif, recrutement ayant trait aux aspects de la communication et aux aptitudes relationnelles, relations avec les syndicats, les administrations et les organismes sociaux, « burn out », stress professionnel, prévention des risques professionnels, coach et sentiment d'accomplissement au travail...		35								
Séminaires d'audit : les compétences de base du consultant en organisation, l'analyse de la demande, les méthodologies de l'audit, l'étude du tissu socio-économique, technique de recherche d'informations et promotion.		40								
Elaboration d'un projet professionnel en rapport avec les expériences professionnelles (dont stage) et la connaissance de métiers *** VA pour les stagiaires de la formation continue					300		CT (Rapport écrit) ***	1		1
TOTAL UE 2		75			375	20		1		1

UE3 MEMOIRE DE RECHERCHE APPLIQUEE										
Travail de recherche portant sur une problématique appliquée au terrain de stage	CT et Rédaction d'un mémoire de recherche avec soutenance orale						1			1
Stage				500						
Anglais	15									
Statistiques	15									
TOTAL UE3	30			530	20			1		1
TOTAL SEMESTRES 3 & 4										
	54	159			1013	60				

Les enseignements théoriques et pratiques de Psychologie sociale du travail (U.E.1) donnent lieu à une évaluation réalisée sous la forme de 3 épreuves écrites portant sur 3 des 6 associations d'enseignements théoriques et pratiques proposées. Un examen terminal est prévu lors de la fin de l'enseignement. Si la note globale du stagiaire au module est inférieure à 10, une session de rattrapage début octobre est organisée.

Le rapport sur le projet professionnel est basé sur les expériences professionnelles antérieures, notamment sur le lieu de stage, les connaissances acquises lors des unités d'enseignements liées aux séminaires professionnels et les projets professionnels futurs du candidat. Il est évalué par un des responsables de la formation.

Le stage, avant d'être entamé, est avalisé par le responsable pédagogique par le biais d'une convention et avec un avenant en prévoyant les objectifs et les missions. L'avis du responsable de stage peut être sollicité, pour l'évaluation du projet professionnel et celle du mémoire de recherche appliquée. Dans le cas où le stage ne paraîtrait pas remplir les conditions minimales de durée, de missions correspondantes au diplôme, ou de satisfaction du responsable de stage, une note de 0 peut être affectée pour ces deux évaluations.

Le mémoire de recherche appliquée fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : L'année est validée et le diplôme obtenu si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

Redoublement : Seuls les stagiaires en formation continue, les personnes suivant une autre formation ou les personnes justifiant de problèmes personnels ou médicaux exceptionnels peuvent obtenir une autorisation préalable du responsable pédagogique pour se réinscrire l'année suivante.

Passerelles : Un étudiant ayant suivi des enseignements équivalents ou mutualisés avec les autres voies du master peut en demander l'équivalence.